

PROJET D'USINE HYDROÉLECTRIQUE ET D'USINE DE CYANAMIDE À NHOMMARAT (LAOS)

Henri Cucherousset (10 juin 1879 à Maîche, Doubs — 30 septembre 1934 à Hanoï) fonda *L'Éveil économique de l'Indochine* en 1917 après avoir exercé comme avocat à Shanghai, journaliste au *Courrier d'Haiphong* et cadre chez l'armateur annamite Bach Thai Bui. Dans son hebdomadaire, il ne se contentait pas de décrire la réalité, ni même de l'explorer ; ou de pourfendre l'administration et le protectionnisme : il soutenait maints projets et en soumettait lui-même de nombreux à l'opinion. C'est ainsi qu'il avait formé l'idée d'aménager une chute d'eau au Laos pour alimenter une hypothétique voie ferrée transversale, un éventuel périmètre d'irrigation et, surtout, une chimérique usine de cyanamide dont il reconnaîtra lui-même, avec le temps, qu'elle aurait été pour le moins prématurée. Mais avant d'en arriver à cette conclusion, il ferrailla longtemps contre le célèbre Henri de Monpezat, délégué de l'Annam au conseil supérieur des colonies et, à ce titre, membre du conseil de gouvernement, qui s'était opposé à son projet avant de faire tardivement machine arrière.

A.L.

La houille blanche au Laos
par CLODION [= H. CUCHEROUSSET]
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 23 janvier 1927)

L'on ne connaît pas, dans le Moyen-Laos, de gisements de charbon : aucune prospection n'a d'ailleurs été faite jusqu'à ce jour. Quant aux gisements des environs de Vientiane, ils ne paraissent pas très importants et ceux de Louang-Prabang sont trop lointains et n'auront réellement d'intérêt que lorsqu'une voie ferrée reliera le réseau siamois à Louang-Prabang.

Jusqu'à présent, le besoin de charbon de terre ne s'était guère fait sentir ; seule la Cie des Messageries fluviales en aurait eu besoin. Or, elle trouvait le bois à trop bon marché, grâce à certaines facilités que lui donnait son contrat, pour songer à y substituer le charbon, même s'il y en avait eu à sa disposition. D'ailleurs, avec un service réduit à deux chaloupes au maximum dans chaque sens par semaine, il n'y avait pas à craindre de voir la consommation de bois de chauffe menacer les forêts riveraines.

Mais du jour où les services de navigation se développeront, et ils se développeront même si les Fluviales exécutent leur menace de se retirer, et surtout du jour où des industries se créeront, les deux gouvernements intéressés devront veiller à la protection des forêts.

Or, dans une région déjà, la situation devient inquiétante. Les machines à vapeur de la Société des mines de la Nam Patène, établies sans esprit d'économie de combustibles, ont déjà fait le vide sur une vaste superficie et constituent, si le Service Forestier n'intervient pas, une menace sérieuse pour les forêts de cette vallée.

Mais d'autres sociétés vont, dans la même région, avoir besoin de force motrice. Une centrale électrique à vapeur à Pak-Hin-Boun, recevant par le Mékong le bois d'une

immense région, pourrait éviter la dévastation rapide des forêts de la Nam Patène ; mais il y a mieux.

Et c'est ici qu'un simple journaliste, mais qui a beaucoup étudié cette région depuis quelques années, a eu l'idée d'utiliser des forces hydrauliques auxquelles personne ne songeait et s'est empressé d'acquiescer le permis d'études qui, en matière de chutes d'eau, correspond aux périmètres en matière de mines.

La chute dont il s'agit donnerait aux basses eaux normales de 15 à 20.000 chx. et en saison des pluies 80.000 chx. quand on voudra. Comme l'équipement d'une usine de ce genre, avec ses lignes de transport de force coûte très cher, aux environs de 400 \$ le cheval vapeur, la question était d'en trouver l'utilisation.

Or les besoins des diverses mines de la vallée de la Nam Patène atteindront vite, du train où vont les choses, 4.000 chevaux. Il y aura, en outre, la fourniture de l'électricité de Thakhek, ville que nous croyons destinée à remplacer Vientiane comme capitale du Laos et, en tout cas, à dépasser rapidement comme population et comme importance économique la très artificielle capitale actuelle.

La présence d'une source puissante d'énergie électrique, à une assez faible distance de Thakhek, est pour le développement économique de ce centre un atout presque aussi important que le terminus du chemin de fer sur le grand bief navigable du fleuve.

Ce sera, en tout cas, une excellente raison pour y installer les ateliers de cette section du chemin de fer indochinois et des ateliers de construction et de réparations de chaloupes, remorqueurs et chalands ; il est déjà question d'en construire un, qui n'a rien à voir avec la Société des fluviales.

Diverses industries pourront, grâce à l'énergie électrique à bon marché, se créer à Thakhek, celles surtout qui demandent beaucoup de force et peu de main-d'œuvre, et qui pourront trouver sur les deux rives un débouché local, ou bien seront nécessaires pour la préparation ou le dégrossissement, en vue de l'exportation, des produits locaux.

Des travaux d'irrigation par pompage sont aussi à prévoir sur [les] deux rives du fleuve.

Mais ce qui sera surtout intéressant, c'est la fabrication, en vue de sa transformation en cyanamide, du carbure de calcium. Cette industrie, qui nécessite un personnel restreint, de plusieurs ingénieurs et chimistes mais assez peu de manœuvres, demande, par contre, une énergie électrique considérable ; elle n'est possible que là où cette énergie est abondante et bon marché ; elle a surtout l'avantage de pouvoir être saisonnière.

Le travail des fours électriques peut être réduit à sept mois par an ; c'est question d'organisation. Pendant les sept mois de hautes eaux, on utilisera l'énergie supplémentaire qui, dans le cas dont il s'agit, atteindra facilement 50.000 chevaux.

Voilà une industrie chimique qui ne manquerait pas de débouchés et dont le succès en Indochine nous paraît assuré.

Ceci dit, sans préjudice d'une autre utilisation possible : l'électrification du chemin de fer de Tan Ap à Thakhek.

Nouvelles du Tonkin
Une idée de M. Cucherousset
(*L'Écho annamite*, 28 février 1927)

M. Cucherousset, directeur de *l'Éveil économique* à Hanoi, propose la création au Laos d'une station hydroélectrique, pouvant fournir au minimum de 20.000 kilowatts par une dérivation de la Haute Nam Kadine à travers le rebord du plateau donnant [sur] la vallée de Nam Him Boun, qui fournirait une chute de 300 mètres dans le but d'assurer la force motrice aux mines d'étain de la région.

Ce projet comporte également la distribution de l'électricité à la ville de Tha-Khek et aux villes siamoises voisines, l'irrigation des plaines par gravité ou pompage électrique.

La puissance supplémentaire fournie pendant les six mois du régime des hautes eaux permettrait la fabrication de la cyanamide.

RÉPLIQUE À HENRI DE MONPEZAT

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Monpezat-politique.pdf

Place aux requins, arrière les travailleurs !

par H. CUCHEROUSSET

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 10 avril 1927)

Nos lecteurs savent combien, depuis dix ans, nous nous sommes intéressé au Laos ; les articles que nous avons publiés sur ce pays formeraient un gros volume avec de nombreuses cartes et illustrations. Et ce n'est pas à la table d'un café, ni sur un lit de camp de fumeur d'opium que nous avons réuni notre documentation. Ce n'est même pas seulement en dépouillant tout ce qui avait été écrit sur ce pays et en interrogeant tous ceux qui y avaient vécu ou en venaient ; c'est surtout sur place que nous sommes allé nous renseigner, en faisant des voyages généralement peu confortables, souvent pénibles. Et, comme il ne suffit pas, pour bien saisir certaines questions laotiennes, de ne voir que la partie du Laos dominée par la France, nous, avons aussi visité le Laos siamois et le Siam.

Beaucoup, qui parlent avec assurance du Laos, n'ont pas pris tant de peine à se documenter ; en particulier certains requins qui prétendent aujourd'hui au monopole des affaires dans ce pays. Tel, qui n'y a jamais mis les pieds, émet la prétention que toute une source de richesses, dont il a vaguement entendu parler, lui soit réservée, parce qu'il en a besoin, probablement pour faire aux dépens de l'épargne française un nouveau coup de Bourse.

Pourtant, il semble que ceux qui ont consacré beaucoup de temps et de travail, pendant une partie importante de leur vie, à se documenter sur place, auraient tout de même quelque titre à profiter, eux aussi, de leur labeur et qu'ils auraient bien aussi quelque droit à s'intéresser pratiquement aux affaires d'un pays qu'ils ont quelque peu contribué à faire connaître. Si, au cours de leurs voyages, ils ont eu l'occasion de faire une découverte, il semble qu'ils devraient être tout aussi qualifiés, pour participer à son exploitation, que ceux qui, comme l'homme de la fable, attendent la fortune dans leur lit.

« Ah ! mais non ! s'écrie au Conseil de gouvernement M. de Monpezat, délégué de l'Annam, il faut distinguer. Êtes-vous riche ou êtes-vous pauvre ? Aux riches seuls, aux multimillionnaires comme moi, doit être réservé le droit de diriger l'exploitation de ce pays ; les pauvres ne doivent y contribuer que comme salariés. Pas de concessions, bien mieux, pas de permis d'études ni de périmètres à qui n'a pas une grosse fortune personnelle ou ne représente pas un gros groupe financier. »

Nous n'exagérons pas ; nous nous référons au compte rendu même que M. de Monpezat a fait dans son journal [*la Volonté indochinoise*] du dernier Conseil de gouvernement.

On sait que le Conseil se compose de dix-sept membres muets et d'un membre parlant et ce membre parlant, c'est M. de Monpezat. Il parle, il parle, il parle ; il a quelque chose à dire sur tout et quand il a fini de parler, les autres s'inclinent, puis lèvent la main en signe d'assentiment. C'est un drôle de rôle qu'ils jouent là, ou plutôt qu'ils joueraient, à en croire M. de Monpezat.

Donc venait devant le Conseil de gouvernement une demande d'autorisation d'étude de prise d'eau, formulée par nous le 24 octobre dernier, et accompagnée d'un avis favorable de l'Administration intéressée, celle du Laos. Ce n'était pas la première au Laos, d'autres demandes semblables avaient été formulées par d'autres personnes dans la même province. Ce n'était pas non plus chose extraordinaire; un permis d'étude de prise d'eau est quelque chose dans le genre d'une demande de périmètre minier, seulement de plus anodin. Or dans la même région, plus de neuf cents périmètres miniers ont été demandés depuis peu d'années sans que personne ait jamais songé à y faire la moindre objection. En fait, une somme coquette est tombée de ce chef dans les caisses du Laos.

Notre demande avait pourtant quelque chose de particulier. Nous demandions ce que personne ne songeait à demander, ce à quoi ne pensait aucun des ingénieurs et capitalistes qui cherchent anxieusement pour leurs mines d'étain une force motrice commode et à bon marché. Nous apportions une idée féconde, qui les tirait tous d'embarras ; mais nous apportions aussi l'idée d'en tirer notre petit profit personnel. C'est ce que M. de Monpezat juge inadmissible.

Citons M. de Monpezat lui-même :

« Puis vient une demande de M. Cucherousset, publiciste, désireux de capter des forces hydrauliques au Laos.

M. de Monpezat remarque que M. Cucherousset a beaucoup d'imagination et que, dans chacun de ses numéros, on ne trouve pas moins de deux recettes pour faire une immense fortune. M. de Monpezat se félicite de voir son collègue passer de l'ère des conseils désintéressés à une période d'exécution personnelle.

Est-ce à dire que M. Cucherousset a négligé jusqu'à ce jour toute réalisation de piastres ? Non : mais le système ne pouvait être généralisé : il consistait à obtenir du gouvernement une souscription d'une vingtaine de mille piastres pour une brochure...

Est-ce sur de tels faits que M. Varenne se fonde pour représenter les journalistes du cru comme avides de subsides administratifs ? La question a préoccupé le directeur de la *Volonté*. Elle ne paraissait pas cependant le concerner précisément, puisque Varenne disait que le gouvernement faisait taire à coup de piastres les journalistes gênants, et que rien n'était plus facile. Propos qui ne pouvait viser la *Volonté*, laquelle n'a jamais voulu se taire...

Mais en présence de tels discours, les journalistes, telle la femme de César, ne doivent pas s'exposer au soupçon : Qui sait si les captations de forces fluviales ne pourraient pas être assimilées à ces concessions et faveurs que l'administration avoue d'un usage courant pour capter les journalistes ?

M. de Monpezat demande si on n'exige en pareille matière aucune garantie. N'importe qui, fût-il aussi démuné de capitaux que de compétence, peut-il obtenir pour son compte une concession de chute d'eau ou autres concession similaires ? Si oui, c'est la spéculation que l'on encourage au moment où un vertueux ministère fait mine de la flétrir. M. de Monpezat n'y voit pas trop d'inconvénients. Il peut paraître bon que les Français présents dans la colonie profitent de leur présence et de leur connaissance du pays. Mais il faudrait s'expliquer.

Le projet Cucherousset est ajourné.

La Volonté Indochinoise

L'opposition de M. de Monpezat ne tire pas à conséquence ; nous sommes tenace et nous exécuterons nos projets.

Mais ce qui est intéressant, c'est le cas Monpezat lui-même..... et celui de ceux qui l'ont élu...

Tout d'abord relisez, soupesez et admirez la dernière phrase : « Il peut paraître bon que les Français présents dans la colonie profitent de leur présence et de leur connaissance du pays. Mais il faudrait s'expliquer. »

Ah qui ! il faudrait s'expliquer,

Mon Dieu, nous comprenons fort bien certaines finesses de la langue française ; eh bien ! cette explication, M. de Monpezat, vous ne l'aurez pas. — Nous avons exposé notre projet à M. le secrétaire général il y a plusieurs mois et nous lui avons même exposé nos pressentiments au sujet de certains requins ; en effet, déjà était venu nous voir, dès qu'il avait appris que le périmètre qu'il demandait, lui, empiétait un peu sur le nôtre un employé d'un certain groupe et il nous avait fait déjà un petit discours bien senti pour nous faire comprendre que grande était notre audace et qu'en présence des intérêts puissants, les petits intérêts pourraient bien être sacrifiés. A quoi nous avons répondu d'une façon non moins bien sentie que nous avons bec et ongles pour nous défendre.

Donc, l'attaque de M. de Monpezat n'était pas tout à fait inattendue.

En ce qui concerne la queue de la note de Monpezat et son venin, nous croyons comprendre ce que ce « il faudrait s'expliquer » veut dire mais nous déclarons, une fois pour toute, que c'est tout comme si nous ne comprenions pas et M. le délégué reste libre de faire à notre demande toute l'obstruction qu'il voudra.

Ceci dit, reprenons par le commencement cet intéressant compte rendu.

Tout d'abord, nous dirons que nous sommes désireux, non pas de capter, mais de créer une force hydraulique, qui permettrait de substituer à toute une série d'usines chacune de faible puissance, toutes ruineuses à construire et certaines techniquement impossibles à réaliser, une seule usine très puissante et néanmoins économique. Ce moyen, personne ne l'avait trouvé et c'est à côté que l'on cherchait, là où l'on s'est trouvé nez à nez avec des impossibilités.

Nous ne parlerons pas ici des projets d'irrigation et de drainage de terres cultivables qui sont le corollaire fort intéressant de notre idée.

C'est là de l'imagination, prétend M. de Monpezat. Toutefois il nous fait l'honneur de reconnaître que, chez nous, commence à poindre un peu d'esprit pratique. [...]

L'entrave au progrès (*L'Éveil économique de l'Indochine*, 24 avril 1927)

M. Cucherousset, le distingué directeur de *L'Éveil économique* de l'Indochine, avait demandé une concession de deux périmètres de captation d'eau dans la région de Thakhek, au Laos, où M. Cucherousset voulait établir une entreprise d'électrification.

Nous apprenons que, sur une initiative de M. de Monpezat le refus de la concession demandée a été prononcé, ajournant *sine die* une idée grande et féconde.

La région de Thakhek demeurera peut-être longtemps encore privée des lumières que M. Cucherousset se promettait de répandre.

Là, comme ailleurs, le progrès n'avance guère à cause des bâtons qu'on lui met dans les roues.

Il est vrai qu'en manière de consolation, nous aurons toujours en abondance de beaux articles et de beaux discours.

Bulletin Financier de l'Indochine

N.D.L.R. — Le refus n'a pas été prononcé ; quant à l'ajournement, nous verrons. Nous n'avons pas l'intention de céder devant le sire de Monpezat et nous posons la question de savoir s'il n'y en a dans ce pays que pour ce riche et avide personnage.

La houille blanche dans le Nord du Tonkin
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 2 octobre 1927)

[...] Il est très piquant de constater — pour nous du moins dont, sur un signe de M. de Monpezat, la Commission Permanente a chargé M. Lochard d'enterrer la demande d'un simple permis d'études — que cette même commission trouve tout naturel d'accorder à la Société anonyme des Étains et Wolfram du Tonkin la concession de quatre chutes d'eau dans son voisinage [...]

L'HYDRAULIQUE AGRICOLE AU LAOS
par Henri CUCHEROUSSET
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 22 mars 1931)

[...] Si nous avons eu le plaisir d'accompagner dans son voyage ce distingué fonctionnaire [M. Munier, de *France-Indochine*], nous lui aurions montré, au bas du P'ou Ac, à Nhommarat, la plaine dont nous avons envisagé l'irrigation dans l'avant-projet, qui nous avait coûté quelques milliers de piastres et l'ébranlement de notre santé, et contre lequel feu M. de Monpezat s'était élevé sans le connaître, et avait protesté au Conseil de Gouvernement uniquement parce que nous ne faisons pas partie de la caste privilégiée des gros capitalistes.

Il s'agissait d'une usine hydro-électrique pour servir non seulement à l'industrie des engrais chimiques, à la distribution d'énergie à Thakhek et à la traction des trains sur les rampes du col de Meu-Gia, mais aussi à l'irrigation de la plaine dont il s'agit. M. de Monpezat a reconnu son erreur à notre égard quand il était un peu tard ; mais si, au lieu de nous prendre à rebrousse-poil et de soutenir la cause de la haute finance parisienne contre celle d'un simple journaliste local, si au lieu de nous reprocher au Conseil de Gouvernement ce crime d'avoir deux idées par jour, il avait bien voulu nous demander de lui exposer celle-là, et avait consacré à la faire réussir son intelligence et son crédit, il était possible, bien avant la grande crise financière, de former en Indochine et entre Indochinois (Français et Laotiens) la société d'étude que nous envisagions, au capital d'un million de francs, coût probable de cette étude, en vue de chercher ensuite à intéresser des capitalistes métropolitains à la réalisation d'une entreprise qui demandait quarante millions de francs : usine hydroélectrique, usine chimique, transport de force, irrigation.

Quoiqu'il en soit, l'idée pourrait être reprise sur un pied plus modeste et surtout en vue de l'irrigation, en laissant de côté la partie difficile et coûteuse du projet, la fabrique de cyanamide. [...]

L'Office national industriel de l'azote
Usine de Toulouse
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 30 avril 1933)

[...] C'est en beaucoup plus modeste, une usine, mais de ce genre, dont nous avons rêvé de poser les jalons en 1928, pour doter l'Indochine d'une puissante fabrique de carbure de calcium et de cyanamide à Nhommarath (Cammon-Laos) en utilisant une puissance hydraulique d'environ 40.000 chevaux. Nous avons déjà consacré beaucoup de temps et d'argent et compromis notre santé à l'étude d'un avant-projet lorsque feu

M. [Henri] de Monpezat intervint à la Commission permanente du Conseil de gouvernement pour nous faire refuser le permis d'études que nous demandions, sous prétexte que nous n'étions ni un ingénieur ni un grand capitaliste et que nous voulions nous emparer du « bien du peuple ». Quelques mois plus tard, il est vrai, il intervenait dans le sens contraire mais trop tard. M. Monguillot, gouverneur général p. i. et vendu à certains intérêts financiers comme on l'a vu depuis, nous accorda un permis ridicule d'un an sans aucune garantie, en nous déclarant que, n'appartenant pas à un gros groupe capitaliste, nous n'avions pas à nous occuper de ces choses, qu'en fait le Gouvernement général avait décidé de réserver le monopole de toutes les chutes d'eau du Centre Indochinois à certains groupes financiers.

Malade et découragé, nous abandonnâmes notre projet qui consistait simplement à créer une société locale d'études ; études qui auraient coûté environ 800.000 fr. et auraient servi de base à des offres à faire à quelque puissant groupe métropolitain de l'industrie de l'azote. Nous estimions en effet à quarante millions de francs le coût de l'installation, c'est-à-dire beaucoup plus que M. de Monpezat lui-même et les groupes financiers amis de M. Monguillot auraient pu consacrer à l'affaire, d'autant plus que le président du groupe que M. Monguillot protégeait spécialement [probablement les Distilleries de l'Indochine] se voyait reprocher vers cette époque par ses actionnaires de s'occuper d'affaires sans rapport avec le but social.

Les projets de ces divers groupes étaient infiniment moins étudiés que celui du modeste journaliste, et n'ont d'ailleurs rien donné, heureusement pour eux. Notre projet était basé sur ce principe essentiel que la force hydroélectrique n'est avantageuse que si chaque kilowatt disponible est utilisé, c'est-à-dire si les dynamos donnent leur maximum 24 heures par jour.

Ce n'est qu'accessoirement que notre usine devait fournir le courant électrique à la partie centrale du chemin de fer de Tan-Ap à Thakhek, aux centres français et siamois de la région et aux industries minières, tout le surplus et de nuit ; la presque totalité du courant devait être employée à la fabrication du carbure de calcium et de la cyanamide.

Nous considérons aujourd'hui que notre projet était prématuré et que la crise actuelle en aurait compromis, ou tout au moins ajourné longtemps, le succès. Le chemin de fer de Tan-Ap à Thakhek, sur lequel nous comptions pour amener sur place, par un embranchement, plusieurs milliers de tonnes de matériaux et de matériel, et qui devait devenir ensuite un client pour le courant, et servir à transporter la cyanamide, ce chemin de fer semble remis aux calendes grecques : l'industrie minière de là Nam Patène marché au ralenti, les extensions sont remises à plus tard, le développement économique du pays ne se fera que lentement et l'agriculture indochinoise n'aurait pas plus le moyen d'ici longtemps d'acheter de la cyanamide qu'aujourd'hui des phosphates.

Bref, notre éviction à la suite de l'intervention aveugle de M. de Monpezat, puis des intrigues des groupes monopolards et de leurs larbins du gouvernement général, si elle nous a fait perdre le fruit de notre travail et de nos économies, aura eu cela de bon d'empêcher une étude coûteuse dont ceux qui en auraient fait les frais, loin de s'enrichir « en obtenant gratuitement une richesse qui appartient au peuple », n'auraient sans doute pas pu tirer parti vu la crise. Le peuple peut donc, s'il a soif, boire tranquillement toute l'eau de la Nam Kadine.

Quant à ces grands capitalistes avec leurs grands ingénieurs, qui, par la voix de M. Monguillot, nous disaient : « Qui te rend si hardi de troubler mon breuvage ? », ils n'ont absolument rien fait et leurs projets soumis à des spécialistes feraient mourir ceux-ci de rire, alors que le nôtre, celui du petit journaliste sans technique et sans avoir, tenait parfaitement debout.

Et peut-être l'aurions-nous réalisé si feu M. de Monpezat, au lieu de fonder aveuglément sur nous, avait cherché à nous comprendre et nous avait appuyé. Et qui sait, la crise une fois passée, c'eût peut-être été une affaire fameusement meilleure que

les Charbonnages de Ninh-Binh [suite de la concession Monpezat]. Aurait-elle été une aussi bonne affaire pour nous ? C'est le bon La Fontaine qui donne la réponse dans sa fable de la génisse, la chèvre et la brebis, en société avec le lion.

En vue de la crise qui menace nos charbonnages :
le carbure de calcium
par Henri Cucherousset
(*L'Éveil de l'Indochine*, 1^{er} avril 1934)

[...] Nous n'avons plus guère, depuis 1920, reparlé du charbon pulvérisé parce que les progrès réalisés dans cette voie ont été fortement dépassés par les progrès de la chauffe au mazout, puis de l'emploi dans la marine des grands moteurs Diesel.

Cela ne nous a qu'à moitié étonné ; nous étions depuis longtemps averti de ces progrès et c'est précisément à propos d'un article à ce sujet [soutenant un projet de dépôt de mazout au port de Haiphong], également « prématuré » mais très peu, que nous fûmes encore une fois vertement attrapé par feu M. de Monpezat dans « l'Avenir », et traité d'homme qui a deux idées par jour. Ça c'était le grand grief de M. de Monpezat à notre égard et le prétexte qu'il invoqua en 1928 pour protester à la Commission permanente du Conseil de Gouvernement contre notre demande d'un permis d'étude de chute d'eau. Nous allions accaparer la propriété du peuple ! Naturellement, l'on suivit son avis. Seulement, quelques mois plus tard, ayant reconnu son erreur à notre égard, il protesta avec la même énergie contre l'injustice qu'on nous faisait en accordant à d'autres ce que l'on nous avait refusé et il fit, alors, notre éloge.

C'était trop tard ; nous y avons perdu une partie de nos économies, mal réparable, et notre santé, cela pour toujours ; mais la propriété du peuple est restée intacte, les Laotiens du Cammon peuvent boire jusqu'à la dernière goutte l'eau de la Nam Theune. [...]

La question de l'électricité au Tonkin
(*L'Éveil de l'Indochine*, 29 juillet 1934)

[...] L'un des ouvrages les plus complets qui aient été écrits sur la houille blanche est *la Technique de la Houille blanche et des réseaux et usines hydroélectriques*, en cinq volumes, par Étienne Pacoret, édition de 1925. Nous avons acheté et pas mal étudié cet ouvrage, en 1927, pour notre étude d'un projet d'usine hydro-électrique à Nhommarat, étude où nous avons perdu pas mal d'argent et surtout notre santé, et au sujet de laquelle M. de Monpezat nous avait accusé de vouloir accaparer la rivière Theune (Nam kadine) et priver de son énergie le peuple laotien. Si le vieux tribun vivait encore, il aurait la joie de voir que la Nam kadine coule toujours, vierge de tout viol de la part de l'audacieux journaliste comme aussi de la part des grands capitalistes, qui étaient intervenus pour se faire réserver, en principe, le monopole de toutes les forces hydrauliques qui pouvaient exister dans le centre indochinois (qu'ils n'ont jamais été fichus d'aller chercher ailleurs que juste en aval du point choisi par nous). [...]
